

Pré-inscription en ligne à partir de juin

- Le (la) candidat(e) effectue sa pré-inscription sur le portail dédié
- Le CFA confirme la pré-inscription par mail

Confirmation du choix de formation

- Le (la) candidat(e) est invité(e) à passer un test d'analyse de son besoin avant son entrée en formation
- Le CFA tient compte des résultats et propose tout aménagement nécessaire à la bonne intégration du (de la) futur(e) alternant(e)

Recherche d'entreprise

- Le (la) candidat(e) effectue sa recherche d'entreprise
- Le CFA peut accompagner le (la) candidat(e) dans cette recherche en le (la) mettant en relation avec des entreprises en recherche d'apprenti(e)

Accord d'entreprise et formalités administratives

- Le (la) candidat(e) (ou son représentant légal si mineur(e)), signe le contrat d'alternance avec l'entreprise d'accueil
- L'entreprise d'accueil transmet au CFA la copie du contrat signé
- Le CFA réalise, à réception, la (les) convention(s) de formation et les transmet, pour signature, à l'entreprise d'accueil
- Le CFA confirme l'inscription définitive au (à la) candidat(e) concerné(e)
- Le CFA ou l'entreprise d'accueil transmet le contrat & la (les) convention(s) de formation à l'OPCO concerné

Intégration

- Le (la) candidat(e) intègre l'entreprise d'accueil en tant que salarié(e)
- Le (la) candidat(e) intègre le CFA en tant qu'alternant(e) et passe un test d'évaluation des acquis à son entrée en formation